

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE TOULGOËT (D82) / LUÉ-EN-BAUGEOIS

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,
VU le code de la voirie routière,
VU le code pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU la demande des services techniques de Jarzé Villages, en date du 14 novembre 2025,
CONSIDÉRANT que, en raison de la suppression des racines d'un arbre, il importe de réglementer la circulation sur la rue de Toulgoët (D82) à Lué-en-Baugeois, Commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la suppression des racines d'un arbre, réalisée par l'entreprise Jugé le stationnement sera interdit et la circulation alternée sur la Rue de Toulgoët à Lué-en-Baugeois, commune déléguée de Jarzé Villages, du lundi 17 novembre 2025 au lundi 01^{er} décembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise Juge, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise Jugé.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise Juge, et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 14 novembre 2025
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



The block contains a handwritten signature in blue ink and an official circular stamp. The stamp features the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' around the top and '49140' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall. A diagonal line is drawn across the stamp.